

Articles traduits :

Page 2 : Un vaccin de la RDA serait-il efficace contre le coronavirus ?

Page 4 : Nouvelles règles, sanctions plus sévères : ce qui change pour les conducteurs à partir de mardi

Page 7 : « Un pari très risqué »

Page 9 : Drôle d'oiseau

Un vaccin de la RDA serait-il efficace contre le coronavirus ?

La tendance est stable : dans les nouveaux länder le nombre d'infections par le corona est nettement inférieur à celui des länder fédéraux. Cela peut-il s'expliquer par un retour dans le passé ?



Se peut-il qu'un vieux vaccin de la RDA combatte le corona ?

Friso Gentsch

Neubrandenburg. Alors que dans les districts du Mecklembourg-Poméranie occidentale, du Brandebourg ainsi que de la Saxe-Anhalt, moins de 100 personnes sur 100 000 sont infectées par le virus, ce nombre est multiplié par dix dans les anciens länder. En tête, on trouve le district bavarois de Tirschenreuth avec plus de 1 500 infectés. Plusieurs tentatives d'explications ont eu lieu, parmi lesquelles la densité moindre de population ou la gestion des crises de l'époque par les gouvernements des länder. Représentant d'un certain nombre de lecteurs, Günter Reinhardt, habitant à Lindenhagen dans l'Uckermark, fait entrer en scène l'obligation des vaccins contre la tuberculose en RDA qui pourrait être aussi la raison d'une mortalité moindre à l'Est. De son point de vue, on en a trop peu parlé jusqu'alors. « Une fois de plus, se dessine l'avantage de la vaccination obligatoire qui est rejetée par trop de personnes aujourd'hui », pense Reinhardt.

Le professeur Nils-Olaf Hübner, chef du département central d'hygiène du centre médical universitaire de Greifswald, s'est penché sur la question à la demande de notre journal. La vaccination « classique » de la tuberculose (BCG) est bien connue pour atténuer avant tout les effets de la tuberculose, mais pour atteindre aussi une certaine protection contre la lèpre. De plus la vaccination semble avoir un certain effet immunostimulateur général. Comme aussi d'autres vaccins, c'est un exercice pour le système immunitaire en « temps de paix », explique Hübner. Cela nourrit l'espoir qu'une protection contre le Covid-19 puisse également être obtenue.

„Si c'est le cas, la question est actuellement ouverte. C'est pour cela que plusieurs études ont été entamées », explique le virologue. Un aperçu actuel sur la littérature de l'organisation mondiale de la santé énumère trois études qui n'ont pas encore été évaluées par des experts externes. Il semble en ressortir que dans les pays où le

BCG a été administré de façon routinière durant l'enfance, moins de cas de Covid-19 ont été détectés. Mais Hübner conseille la prudence plutôt qu'une trop grande euphorie : beaucoup de ces pays étaient pauvres et on y aurait effectué peu de tests. L'épidémie n'est pas encore stoppée.

Cela est aussi valable pour l'Allemagne. « L'épidémie est encore dans une phase dynamique, beaucoup de choses concernant l'agent pathogène et l'immuno-réaction du corps ne sont pas claires », pense l'expert. Aucune personne ayant été vaccinée contre la tuberculose ne devrait se laisser bercer par un faux sentiment de sécurité. « Dans tous les cas, il est nécessaire d'observer les règles d'hygiène », conseille le professeur avec insistance.

Auparavant, le professeur Emil Reisinger, chef du département de médecine tropicale et d'infectiologie du centre médical universitaire de Rostock, avait expliqué les écarts entre l'Est et l'Ouest par un comportement social différent. « Il s'agit principalement de salutations, d'étreintes ou de baisers qui ne sont pas si répandus que cela dans le Nord. Mais c'est justement à cause de cela que le virus est propagé », a-t-il dit au Nordkurier. Le tourisme hivernal est aussi beaucoup moins répandu dans le Nord qu'en Bavière où beaucoup de personnes infectées ont pratiqué le ski à proximité de zones à risques en Autriche et en Italie.

Nouvelles règles, sanctions plus sévères : ce qui change pour les conducteurs à partir de mardi

- À partir de ce mardi, les automobilistes devront se conformer à de nouvelles réglementations, notamment en agglomération.
- Mais sur les départementales et les autoroutes aussi, des choses sont modifiées dans le règlement de la circulation routière.
- Les excès de vitesse, par ex., peuvent entraîner des amendes plus élevées et un retrait du permis plus rapidement – un aperçu.



Berlin. Les automobilistes doivent mieux respecter les cyclistes et les piétons – c’est ainsi que l’on peut résumer les objectifs du nouveau règlement. Le co-voiturage et la voiture électrique seront avantagés par les modifications des règles de circulation. Par contre celui qui roule trop vite, ou qui emprunte des voies de secours ou qui gêne les autres, doit s’attendre à des sanctions plus sévères. Et pour les cyclistes aussi, une certaine infraction devient plus coûteuse. Les nouvelles règles doivent s’appliquer à partir de ce mardi. Les plus importantes :

Règlement de la circulation routière à partir du 28 Avril 2020 : nouvelle réglementation

- Il est désormais interdit de s’arrêter sur les bandes de protection des vélos, c’est-à-dire les pistes cyclables peintes sur la route. Auparavant, l’arrêt était autorisé jusqu’à trois minutes. Sanction : à partir de 55 euros – dans les cas graves jusqu’à 100 euros et un point dans le registre d’aptitude à la conduite (*Fahreignungsregister*) centralisé à Flensburg (SH). [Voir points en Allemagne en fin d’article]
- Lorsqu’on double des cyclistes, des piétons ou des trottinettes électriques, l’écartement doit être de 1m50 en agglomération, 2m hors agglomération. Jusqu’à présent, seule un écartement « suffisant » était prescrit.

- Les poids lourds de plus de 3,5 tonnes doivent rouler au pas lorsqu'ils tournent à droite s'il est probable qu'il y ait circulation de piétons ou de cyclistes. Sanction : 70 euros et 1 point.
- Dans les rues qui ont une voie cycliste, le stationnement aux carrefours et aux embouchures n'est autorisé à 8 mètres du point de rencontre des voies – sinon la distance est de 5 mètres.
- Les panneaux pourront désormais signaler une interdiction de doubler qui interdira aux voitures et véhicules larges la possibilité de doubler.
- L'utilisation non autorisée d'une voie de secours / d'arrêt d'urgence sera désormais sanctionnée de la même manière que de ne pas céder le passage à un véhicule de secours / d'urgence. Sanction : entre 200 et 320 euros, interdiction de conduire pendant 1 mois et 3 points.

Nouveau catalogue des amendes 2020 : ce qui est sanctionné plus durement

- En agglo, 21 km/h au-dessus de la vitesse autorisée entraînent maintenant – outre 80 euros d'amende et 1 point – interdiction de conduire pendant un mois. Hors agglo, ce sont 26 km/h et, contrairement à aujourd'hui, la première infraction peut entraîner une interdiction de conduire d'un mois. Jusqu'à maintenant, c'était 31 km/h en agglo et 41 km/h hors agglo.
- La conduite trop rapide va aussi devenir plus chère. En agglo et hors agglo les amendes sont doublées jusqu'à un excès de 20 km/h. En agglo, un excès de 10 km/h coûte maintenant 30 euros, 15 km/h 50 euros et 20 km/h 70 euros. Le reste ne change pas. Hors agglo, les amendes passeront respectivement à 20, 40 et 60 euros.
- Le stationnement sur les voies pour piétons et cyclistes passe de 20 à 55 euros. Si une personne est handicapée ou mise en danger, cela coûte beaucoup plus cher – jusqu'à 100 euros – et rapporte 1 point.
- S'arrêter et stationner en deuxième file étaient jusqu'alors tarifés à 20 euros, maintenant à 55. En cas de handicap, de mise en danger ou même de dégâts matériels, cela devient plus cher – jusqu'à 110 euros, là aussi avec 1 point.
- Stationner sur une place handicapé coûtera dorénavant 55 euros. Avant, c'était 35.
- Les sanctions pour stationnement non autorisé dans des espaces étroits ou sans visibilité passent de 15 à 35 euros. Si cela gêne d'autres personnes, elles peuvent atteindre 55 euros (au lieu de 35).
- Le stationnement en zone interdite devient également plus cher : 25 euros au lieu de 15 et si le stationnement gêne ou qu'il dure plus d'une heure, il peut coûter 50 euros – au lieu de 35 actuellement.
- Les infractions générales de stationnement, par ex. quand le parcmètre a expiré ou que le disque de stationnement est manquant coûteront au moins 20 euros au lieu de 10 et peuvent, selon le temps passé monter à 40 euros au lieu de 30. En général, le non-respect de l'interdiction d'arrêt peut être sanctionné par 20 euros au lieu de 10, et si cela entraîne un handicap à 35 au lieu de 15.
- Celui qui, en changeant de direction, s'arroge la priorité des autres ou ne les laisse pas passer doit compter sur une amende de 40 euros au lieu de 20. Si quelqu'un est mis en danger, l'amende peut passer de 70 à 140 euros et il peut gagner 1 point et même être interdit de conduite pendant un mois.
- Ne pas faire attention en entrant ou sortant de sa voiture peut aussi devenir plus cher – 40 euros au lieu de 20, et s'il y a des dégâts matériels, 50 euros au lieu de 25.
- L'utilisation illégale de voies pédestres, de pistes cyclables sur le côté gauche, ou de bas-côtés ou d'îlots de circulation est punie d'une amende de 55 euros au lieu de 10 – dépendant de la gravité du cas, elle peut même monter à 100 euros au lieu de 25 jusqu'alors.
- Quelqu'un qui fait des allers et retours ininterrompus dans une rue en mettant les gaz à fond et en provoquant un vacarme assourdissant peut avoir une amende de 100 euros, au lieu de 20.
- Il revient plus cher à un cycliste de rouler sur un trottoir : 25 euros au lieu de 15. S'il provoque un accident, 35 euros au lieu de 25.
- Ignorer les interdictions d'entrée pour certaines classes de calibrage et certains types de véhicules ou pour tous les véhicules – c'est-à-dire la ligne horizontale blanche sur fond rouge, peut doubler le tarif de l'amende, respectivement à 40 euros au lieu de 20 et à 50 euros au lieu de 25.

Nouvelles règles de circulation en Allemagne : ce qui change en plus

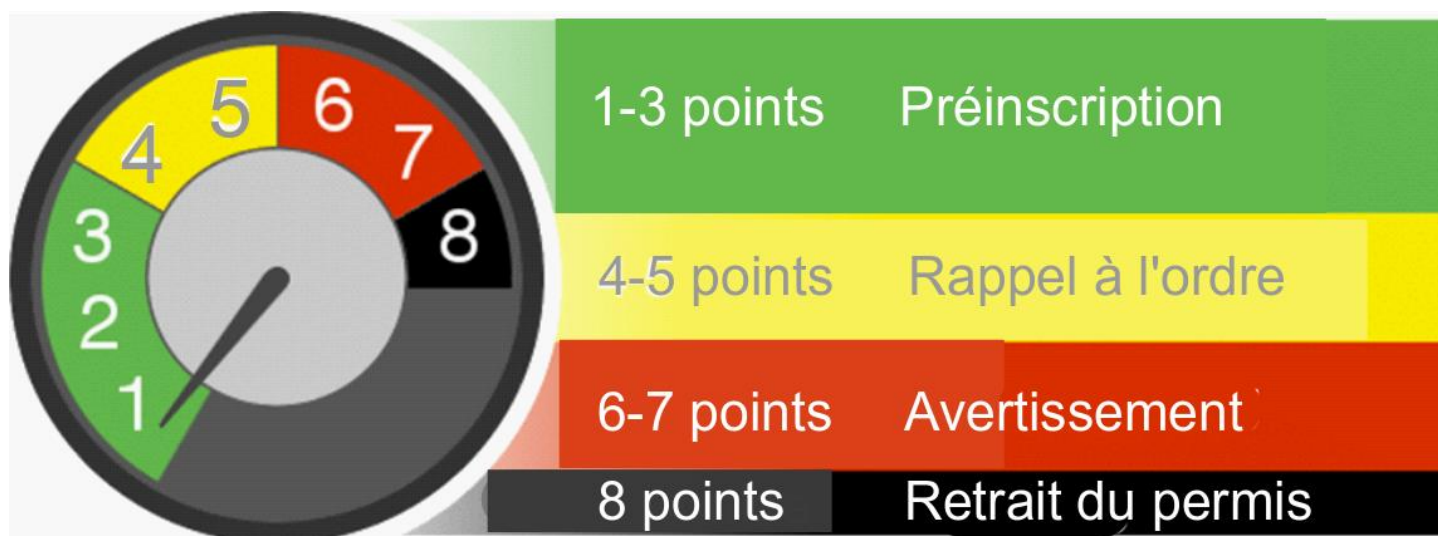
- La flèche verte aux feux de circulation s'applique désormais également aux cyclistes qui circulent sur une piste ou une voie cyclable. Une flèche verte distincte est également possible, qui n'est valable alors

que pour les cyclistes.

- En plus des pistes cyclables, des zones cyclables entières seront rendues possibles, dans lesquelles une vitesse maximale de 30 km/h s'appliquera et où la circulation cycliste ne devra pas être mise en danger ou entravée.
- Un nouveau symbole permet aux véhicules en autopartage de bénéficier d'un stationnement préférentiel. Se garer sans autorisation peut coûter 55 euros. Un nouvel autocollant sur le pare-brise permet d'identifier ces voitures en partage.
- Un nouveau symbole permet d'identifier les places de parking et les zones de chargement des vélos.
- Il est précisé également que des aires de stationnement séparées pour les véhicules à moteur électrique peuvent être signalées par un symbole sur la route. S'y garer sans autorisation peut coûter 55 euros.
- kosten.

Points en Allemagne – Établi le 03-03-2014

- Avec la nouvelle réglementation du système de points dans le registre central de la circulation (*Fahreignungsregister*), les usagers de la route doivent s'adapter à un certain nombre de changements. En fonction du nombre de points, les autorités prendront différentes mesures
- « Il est également essentiel que les possibilités de réduire à nouveau les points soient limitées. Une fois tous les cinq ans seulement, un point peut être retiré, suite à la participation volontaire à un séminaire d'aptitude à la conduite. Toutefois, cela n'est possible que jusqu'à un maximum de cinq points », explique Günter Fenderl, avocat spécialisé en droit de la circulation.
- Celui qui a 1 à 3 points selon le nouveau système de points sera préinscrit. Un rappel à l'ordre suivra pour 4 à 5 points, un avertissement pour 6 à 7 points et retrait de permis pour 8 points ou plus.
- Préinscription (1-3 points) : La personne concernée est préinscrite pour l'évaluation de son aptitude à la conduite. Il n'y a pas d'autres mesures ni de notification.
- Rappel à l'ordre (4-5 points) : la personne concernée reçoit un rappel, payant, et l'information qu'elle peut réduire d'un point en participant volontairement à un séminaire d'aptitude à la conduite.
- Avertissement (6-7 points) : la personne concernée reçoit un avertissement payant. Les points ne peuvent plus non plus être réduits par la participation à un séminaire d'aptitude à la conduite. Il n'y a plus de séminaires obligatoires.
- Retrait du permis de conduire (à partir de 8 points) : le permis de conduire est retiré à l'intéressé. Un nouveau permis de conduire peut être délivré au plus tôt après six mois. La condition préalable est qu'il ait prouvé par un examen médico-psychologique qu'il est à nouveau apte à conduire un véhicule à moteur.
- « Toutefois, le permis de conduire ne peut être retiré que si le rappel à l'ordre et l'avertissement ont été émis au préalable. L'usager de la route doit donc avoir été contacté par deux fois. Même si les autorités ont admonesté la personne concernée sans l'avertir au préalable, le permis de conduire ne peut pas être retiré », explique Fenderl.



Lundi 27 avril 2020

« Un pari très risqué »

La cheffe de la CDU, Kramp-Karrenbauer, met en garde contre le fait de parler de « déconfinement massif » au vu des chiffres actuels de l'infection. Elle appelle également à une plus grande uniformité dans la réouverture des écoles.



Annegret Kramp-Karrenbauer : la crise du corona a inopinément retardé la question de ce qui s'ensuivra.
Markus Schreiber/ dpa

La ministre de la défense Annegret Kramp-Karrenbauer a mis en garde avec des mots très forts contre l'assouplissement des restrictions dans la crise du corona. Lors d'une apparition à l'aéroport de Leipzig, la cheffe actuelle de la CDU a dit que le nombre des infections, actuellement de 2 000, était trop élevé pour continuer à avancer. « Nous devons nous rappeler que c'est un pari très risqué, en regard de ce nombre, de parler d'un assouplissement massif », a dit Kramp-Karrenbauer.

On ne pourrait parler d'un retrait décisif des mesures que « si ce nombre descendait à 1 000 ou 600 », et là on aurait « l'assurance de pouvoir parler d'un assouplissement supplémentaire tout en respectant les règles de sécurité et de distance ». Kramp-Karrenbauer a fait appel au cercle des premiers ministres pour qu'ils trouvent cette semaine une ligne de conduite commune.

Il est vrai que les différents länder doivent bien sûr réagir selon la situation dans leurs régions. Néanmoins, Kramp-Karrenbauer a déclaré qu'avec la réouverture des écoles, il fallait trouver une « règle aussi uniforme que possible ». Elle veut s'y impliquer en tant que cheffe de la CDU.

Dans le combat contre l'expansion du virus, les restrictions strictes sont indispensables dans la vie publique. Les petites et les moyennes surfaces jusqu'à 800 m² peuvent rouvrir sous la condition qu'elles respectent les mesures de sécurité. Les restaurants, les bars et les hôtels continuent à être interdits au public.

A partir du début mai, les écoles ouvriront progressivement. Lundi, les ministres de la culture devraient s'entendre, au cours d'une conférence par téléphone, sur des règles si possible communes. « La protection de la santé a naturellement la plus haute priorité », a dit la présidente de la conférence des ministres de la culture (CMC), Stefanie Hubig (SPD). La CMC permettrait de coordonner définitivement un concept dont la chancelière Angela Merkel et les chefs des länder pourraient discuter.

Spahn questionne pourquoi on n'a pas le droit de jouer au golf

Le ministre de la santé, Jens Spahn, s'est prononcé en faveur de critères clairs dans le débat sur la poursuite de l'assouplissement. « Plus les règlements sont compréhensibles, plus vite ils seront acceptés et vécus », a déclaré le politicien de la CDU aux journaux du groupe médiatique Funke.

« Les parties ou les fêtes populaires cachent un risque extrêmement élevé. Par contre, celui qui va dans un magasin ou veut suivre un cours de fitness dans une salle de sport en maintenant les distances devrait pouvoir le faire », a dit Spahn. Il serait plus important, lors de la prochaine étape, de parler un peu plus de critères généraux que de nombre de m². « Nous supposons tous que beaucoup ne comprennent pas pourquoi les magasins de 799 m² peuvent ouvrir, et pas ceux de 801 m². Ou pourquoi on peut se promener au bord d'un lac, mais on ne peut pas jouer au golf. » Les facteurs décisifs pour ce qui peut avoir lieu ou ce qui peut être ouvert sont avant tout les règles de distanciation et d'hygiène.

Le premier ministre de Bavière, Markus Söder, a laissé entrevoir la perspective d'un nouvel assouplissement, mais est resté vague. « Si ça fonctionne bien cette semaine, on va pouvoir envisager d'autres allègements », a dit Söder à la radio bavaroise. Pour la Bavière, il veut poursuivre un itinéraire prudent. Un bilan sera tiré à la fin de la semaine concernant en particulier le commerce et les transports de proximité, a dit Söder. La ligne de mire est : mieux vaut une semaine plus tard que les autres – et rester du côté sécurisé.

Le 30 avril, la chancelière Merkel va encore discuter avec les premiers ministres sur les avancées dans la crise. Mais le gouvernement fédéral et les länder ne prendront une décision sur les nouveaux assouplissements que le 6 mai, comme l'a nettement fait entendre Merkel. Les effets de l'ouverture des magasins, qui a commencé lundi, ne pourront être estimés que 14 jours plus tard.

La chancelière avait critiqué les länder, affirmant que la mise en œuvre des premières décisions d'ouverture « était en partie très rapide, pour ne pas dire trop rapide ». Merkel a reçu le soutien de son parti pour ses avertissements. La leader de la CDU, Kramp-Karrenbauer, partage les préoccupations de la cheffe du gouvernement. Les candidats à la présidence de la CDU, Norbert Röttgen et Friedrich Merz, ont également exprimé ce point de vue. Le premier ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Armin Laschet, est en revanche favorable à l'assouplissement.

Vendredi 24 avril 2020 de *Thomas Macho*

Drôle d'oiseau

Histoire Notre protection respiratoire nous rappelle les masques anti- peste du passé : il est temps de faire un peu d'histoire culturelle sur la dissimulation du visage



Est-ce utile ?

Foto : imago images / imagebroker

Parmi les nombreux dessins animés qui sont désormais censés atténuer l'horreur des dernières statistiques et des taux de mortalité quotidiens, j'ai également trouvé le dessin suivant : il montre des gens dans la rue portant les masques de protection obligatoires ; et un jeune garçon demande à sa mère : « Est-ce que c'est déjà Mardi gras ? » Et dans la revue *Focus*, W. Mayer parle de la « nécessité du port de masque » (*Vermummungsgebot*) dont la validité semble l'emporter sur l'ancienne interdiction de port de masque, qui date des années 1980 ; pourtant nous vivons depuis des décennies dans une société de visages, de représentations faciales, non seulement dans la publicité, mais aussi sur des plateformes médiatiques telles que Facebook ou Instagram. Alors qu'il y a encore quelques mois, on discutait sur l'interdiction du voile – dans les écoles, les administrations ou dans les stades de foot – nous devons même nous enrouler dans des foulards pour cacher le bas de notre visage, au cas où nous n'aurions pas de masque de protection ou ne pourrions en fabriquer.

Aux temps du monde à l'envers

Dans au moins trois contextes différents, il a été possible aussi, dans les temps anciens, de ne pas montrer son visage, mais de le cacher : pour jouer, faire la fête, pour les combats et la guerre ainsi que devant les tribunaux. Commençons par les jeux. Les enfants aiment beaucoup se déguiser. Dans un déguisement et le port d'un

masque, on ^rend de la distance avec le monde habituel. Les enfants deviennent en un instant des adultes, se transforment en rois ou princesses, en prêtres et en héroïnes, en marchands, en oirates ou en zombis. « Dans la vie d'un enfant, un tel étalage est déjà plein de visualisation. On recrée quelque chose de différent, on imagine quelque chose de plus beau, de plus exaltant ou de plus dangereux que ce que l'on est habituellement », remarque l'historien néerlandais de la culture, Johan Huizinga dans son étude sur l'*Homo ludens*. « L'enfant est tellement excité qu'il croit presque que c'est 'ça', sans toutefois perdre entièrement conscience de la 'réalité ordinaire' ».

Le plaisir de se déguiser ne se limite pas au jeu d'enfants. Pendant le carnaval, les adultes se déguisent aussi ; ils dissimulent leur visage pour procéder à une « mascarade (*Mummenschanz*)¹». Selon les frères Grimm, ce mot désignait à l'origine le lancer réussi de « dés (*Mummen*) », un jeu de hasard avec des dés ; le lancer réussi était appelé « Schanz » ou « Schanze » et a survécu jusqu'à ce jour dans l'ancienne expression française « chance / hasard ».

Les jeux de dés étaient déjà interdits à l'époque impériale romaine – et ensuite sous le régime chrétien – mais aux temps du « monde à l'envers », aux saturnales et aux carnivals, expressément autorisés. Les fêtes et les jeux pouvaient complètement chambouler la vie quotidienne, mais seulement pendant une durée déterminée. Durant ce laps de temps, les règles pouvaient être ignorées et transgressées, elles qui devaient être absolument suivies dans la vie quotidienne. Les jeux et les fêtes offraient une occasion temporaire à l'ivresse, à l'aventure érotique ou au jeu de hasard ; ils donnaient le courage d'interpréter d'autres rôles, du fait que le masque et le déguisement protégeaient d'une identification rapide.

Dans les infos sur les fêtes de la St Sylvestre ou du Carnaval, on insiste aujourd'hui particulièrement sur le niveau des règles de sécurité : barrières de protection, contrôles à l'entrée, policiers lourdement armés qui semblent presque déguisés avec des vestes pare-balles, des pistolets mitrailleurs et des casques. Cela rappelle soudain la guerre, les pratiques totalement différentes de se cacher le visage : les chevaliers et les mercenaires devaient protéger leur visage et leurs yeux des attaques et des blessures sans nuire à leur propre vision. Les casques antiques ou moyenâgeux ne pouvaient répondre que partiellement à ces impératifs : la protection se faisait aux dépens de la vue – ou inversement. Les casques faisaient partie de l'équipement des guerriers pour le combat rapproché.

L'histoire de la guerre peut cependant être également racontée comme l'accroissement de la distance : par la découverte de la poudre à canon et des premières armes à feu, les canons de l'artillerie et les bombardements par l'aviation, jusqu'aux guerres de drones du présent. Cependant, avec le gain en distance, il faut trouver de nouvelles stratégies pour augmenter la visibilité de l'ennemi. Parmi les nouveaux instruments d'amélioration de la vue à distance, on trouve les jumelles, les appareils à infrarouge et les ordinateurs qui, en liaison avec des satellites et systèmes de localisation GPS, permettent l'utilisation de drones. Dans le même temps, la « *War on Terror* », la « guerre contre le terrorisme » a renforcé les interdictions de l'état concernant toute réduction de la visibilité. Notre visage doit rester visible, comme un visage public, toujours disponible pour l'identification et la surveillance. Aujourd'hui, les viseurs de l'état ne ciblent pas seulement les terroristes potentiels, mais ont tendance à cibler l'ensemble de la population

Le port d'une cagoule est aussi naturellement interdit dans une salle de tribunal, sauf si c'est pour protéger des médias, des photographes et des cinéastes. Par conséquent, même pour des délits mineurs, dès qu'ils ont pu être rapportés dans la presse ou à la télévision, nous voyons maintenant comment les accusés utilisent des journaux ou des fichiers pour empêcher que leur visage soit photographié et publié. De plus anciennes photos sont

¹Les germanophiles peuvent se pencher sur le Deutsches Wörterbuch des frères Grimm commencé en 1838 et qu'ils ne purent terminer

http://woerterbuchnetz.de/DWB/call_wbgui_py_from_form?sigle=DWB&mode=Volltextsuche&hitlist=&patternlist=&lemid=GM08084

souvent imprimées par la suite, généralement avec un bandeau noir couvrant les yeux. Cette tradition de censure des portraits ou des images au moyen de bandeaux noirs placés au-dessus des yeux a probablement été adoptée à partir de la pratique de la censure des textes, dans laquelle les passages politiquement, moralement ou légalement répréhensibles des imprimés, des journaux ou des lettres étaient noircis mot après mot, ligne après ligne et paragraphe après paragraphe. Il s'agissait surtout de protéger les autorités – le roi, l'état, l'armée, le pouvoir judiciaire, la religion – contre les attaques, les insultes et la trahison : dans les démocraties contemporaines, le noircissement est principalement ordonné pour des raisons de droits de la personne : on préserve une réputation en la protégeant des cancanages.

Signaux de formation d'images

Ces fonctions de protection sont partagées par le bandeau noir sur les yeux – qui n'est remplacé que depuis peu progressivement par la pixellisation – et les lunettes de soleil qui apparemment ont été inventées en Chine. Les verres noircis par la suie y étaient déjà connus avant 1430. En fait, ils ne devaient pas protéger les yeux de la lumière aveuglante du soleil, mais plutôt cacher le regard perfide des juges. Les associations avec le bandeau de la Justice sont évidentes, mais cet attribut n'est apparu qu'en 1520, avec la balance et l'épée du bourreau, et a probablement servi au départ de référence moqueuse à la cécité plutôt qu'à l'impartialité de la loi. En raison de l'identification populaire des dirigeants avec le soleil, les lunettes de soleil des juges – ou le bandeau de la Justice – pourraient également être interprétées comme une protection contre l'influence et le regard des puissants, tandis que les lunettes de soleil modernes semblent servir de protection contre l'attention intrusive du public.

C'est précisément pour cela que les lunettes de soleil qui n'ont atteint leur popularité et leur image de mode qu'au 20^e siècle sont si efficaces. Elles ont également été utilisées comme signaux de formation d'images de leurs propres célébrités. Celui qui limite la visibilité de son visage en portant des lunettes de soleil veut également souligner à quel point son visage est déjà familier. Le déguisement agit comme une distinction, comme un soulignement plus ou moins élégant de son propre rang. Ce n'est que dans *La Patente* (1954), adaptation cinématographique d'une comédie de Luigi Pirandello (1917), que Toto protège le juge à l'aide de lunettes de soleil du « *malocchio* », le « mauvais œil », qu'il veut faire certifier officiellement afin de pouvoir désormais gagner sa vie en extorquant l'argent de la protection. Les lunettes de soleil peuvent protéger contre le « mauvais œil », mais certainement pas contre les virus. Nos nouveaux masques faciaux rappellent donc davantage les masques anti- peste des époques passées. Alors qu'il y a quelques siècles, la population urbaine imprégnait ses maisons, ses vêtements et son corps de parfums forts et de teintures de soufre pour prévenir le risque d'infection, la pratique des médecins de la peste consistant à mettre un masque d'oiseau avec un bec rempli d'essences parfumées s'est répandue. Cela n'a pas aidé du tout ; il reste à voir si les obligations actuelles en matière de masques permettront de contenir la pandémie actuelle.

Thomas Macho, auteur de l'article, dirige le Centre international de recherche pour les études culturelles à Vienne. *Prendre la vie : le suicide à l'ère moderne* a été édité en 2017

Références aux articles traduits :

Article 1 : Hilft eine DDR-Impfung gegen das Corona-Virus?

Article 2 ; Neue Regeln, härtere Strafen: Was sich ab Dienstag für Autofahrer ändert

Article 3 : "Eine sehr riskante Wette"

Article 4 : Komischer Vogel